

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Fonctionnement des E.P.L.E.	330

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3211-1 et L.4221-1 et suivants,

VU le Code de l'Éducation et notamment les articles L.421-11, R.421-14, R.421-15 et R.216-4 à R.216-19,

VU le règlement budgétaire et financier adopté lors de la séance du Conseil régional du 23 juillet 2021,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2022 lors de la séance du Conseil régional du 16 et 17 décembre 2021.

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget supplémentaire 2022 d'une dotation complémentaire de 2 000 000 € d'autorisations d'engagement au titre du programme 330 "Fonctionnement des EPLE".

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

REÇU le 28/06/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs